

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de master

## Diplôme d'état de sage-femme

- Université de Bourgogne - UB

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé, sport, psychologie

Établissement déposant : Université de Bourgogne – UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'obtention du Diplôme d'état de sage-femme (conférant le grade de master) repose sur l'obtention du Diplôme de formation générale (DFG) en sciences maïeutiques (180 european credit transfer system, ECTS) et du Diplôme de formation approfondie (DFA) en sciences maïeutiques (120 ECTS). La formation évaluée ici est la formation approfondie en sciences maïeutiques.

L'Ecole de sages-femmes de Dijon est la seule à proposer une formation en sciences maïeutiques en région Bourgogne. Cette formation reste pour l'instant hospitalière mais depuis mars 2015, elle a renforcé son implantation universitaire par la création d'un département pédagogique de maïeutique, au sein de l'unité de formation et recherche (UFR) des sciences de santé de Dijon.

## Synthèse de l'évaluation

La formation approfondie en sciences maïeutiques proposée par l'Ecole de sages-femmes de Dijon est de bonne qualité, avec des taux de réussite qui dénotent un encadrement pédagogique efficace.

C'est une formation fortement axée sur l'apprentissage clinique et la formation pratique, comprenant un stage préprofessionnel qui correspond bien à une formation essentiellement professionnalisante.

Cependant, il serait important de revoir la maquette de la formation, de façon à ce que les unités d'enseignement (UE) y soient distribuées de façon semestrielle (les rendant plus « lisibles » et plus favorables à la mobilité des étudiants), avec une numérotation continue des UE.

La place de la simulation dans la formation et les dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants en situation de handicap doivent être précisés, et l'ouverture de la formation à l'international est souhaitable.

Des dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation par les étudiants seraient utiles, de même qu'une implication des étudiants dans le comité de pilotage.

Des données sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des diplômés sont nécessaires, sachant qu'il s'agit d'une formation essentiellement professionnalisante.

Le dossier, transmis par l'établissement, dans son ensemble n'est pas satisfaisant. Les annexes sont un peu succinctes. On aurait par exemple souhaité disposer d'un exemple de livret de stage, du guide de rédaction du mémoire de recherche. Il est dommage d'avoir pris la peine de réaliser un sommaire, alors que le document de présentation ne comporte pas de pagination.

Une réflexion sur l'accessibilité au master *Santé publique et environnement* dans sa spécialité *Périnatalité, management et pédagogie* pour les étudiants en 2<sup>ème</sup> cycle pourrait éventuellement être envisagée.

### Points forts :

- Encadrement pédagogique très structuré, avec une efficacité remarquable en termes de taux de réussite.
- Formation fortement axée sur l'apprentissage clinique et la formation pratique, avec l'existence d'un stage préprofessionnel.
- La possibilité d'accès à la formation recherche.

- Démarche d'« universitarisation » en cours de réalisation (création d'un département pédagogique de maïeutique, au sein de l'UFR des sciences de santé de Dijon).

#### Points faibles :

- UE ne respectant pas, tout au moins dans leur dénomination et leur répartition dans la maquette, la semestrialisation.
- Absence de procédures claires d'autoévaluation de la formation.
- Les dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants en situation de handicap ne sont pas précisés.
- Représentation étudiante absente du conseil technique.
- Absence de suivi des diplômés.
- Absence d'ouverture à l'international.

#### Conclusions :

La formation approfondie en sciences maïeutiques proposées par l'Ecole de sages-femmes de Dijon est de bonne qualité, avec des taux de réussite qui dénote d'un encadrement pédagogique efficace.

Cependant, il serait important de revoir la maquette de la formation, pour disposer d'UE véritablement semestrielles (plus « lisibles » et plus favorables à la mobilité des étudiants).

Par ailleurs, s'agissant de la seule école de la région Bourgogne, une stratégie claire en faveur de son rayonnement régional et national serait indispensable, et pourra sans doute s'appuyer sur la démarche d'« universitarisation » actuellement en cours.

Enfin, des dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation par les étudiants seraient utiles, de même qu'une implication des étudiants dans le (les) conseil(s).

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Les documents de présentation de la formation à destination des étudiants sont relativement succincts (fiches filières et fiches d'UE) et ne comportent pas à proprement parler d'informations sur les connaissances théoriques et pratiques attendues à l'issue de la formation.</p> <p>Le cursus comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 ECTS. Ce cursus est réparti en UE dont chaque numéro correspond à une discipline clairement identifiée sur l'ensemble des deux années La formation comprend un tronc commun (12 UE) et un parcours personnalisé (UE 13) Les différentes UE avec leur volume horaire et leurs règles de validation sont bien décrites. Le contenu de la formation est composé d'enseignements théoriques (ET) et d'enseignements cliniques (EC), dont la répartition est relativement équilibrée entre les deux années de formation, sachant que les EC sont clairement prédominants (trois quarts du volume horaire, contre un quart pour les ET).</p> <p>Si le cursus est semestrialisé, ce n'est pas le cas des UE, qui sont dispensées sur deux semestres, voire sur les deux années de formation (cas de toutes les UE, à l'exception de l'UE 16 pharmacologie du semestre 7). Cette organisation nuit à la lisibilité de la maquette. L'intérêt d'une numérotation discontinue des UE (allant de 1 à 16, mais avec les numéros 2, 3, 5, 6, 10, 11, 14 et 15 manquants) est également discutable.</p> <p>Les modalités pédagogiques sont précisées : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stages cliniques, mémoire. On ne retrouve pas d'informations sur les formations en simulation.</p> <p>Le contrôle des aptitudes et des connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et terminaux au sein de chaque semestre d'enseignement. L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne aux épreuves cliniques. Pour la plupart des UE « théoriques », les modalités de contrôle des connaissances privilégient la validation par contrôle terminal, au détriment du contrôle continu.</p>
<p>2- Mutualisations et acquisition des compétences additionnelles</p>	<p>La mutualisation des enseignements se fait dans le cadre de l'unité optionnelle obligatoire (UE 13), soit un total de 72 heures (9 ECTS) réparties sur les semestres 7, 8 et 9 (correspondant à 12 % du volume horaire des ET). D'après la liste fournie, cette mutualisation se fait principalement avec les autres filières santé de l'UFR des sciences de santé.</p> <p>Il existe une mutualisation avec l'Ecole de santé publique de Nancy permettant aux étudiants l'accès possible à une formation doctorale par le biais du master <i>Santé publique et environnement</i> (en 1<sup>ère</sup> année), dont deux spécialités sont ouvertes aux étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles des filières santé.</p> <p>Il existe également une mutualisation avec le service universitaire des activités physiques et sportives de l'Université de Bourgogne - UB.</p> <p>Des compétences additionnelles peuvent être acquises dans le cadre de l'UE4 (anglais médical) et du C2i niveau 2 (compétences en informatique) en MA5 (2<sup>ème</sup> année de la formation).</p>
<p>3- Politique des stages</p>	<p>Les stages réalisés au cours de la formation représentent la majeure partie de l'enseignement clinique de l'UE12. Leur répartition entre les deux années est bien équilibrée : 24 semaines et 24 ECTS en MA4 (1<sup>ère</sup> année de la formation), 28 semaines et 28 ECTS en MA5 (1 ECTS = 36 heures). Tous les stages ont été négociés par l'équipe pédagogique auprès des responsables de stages ; ceux-ci sont informés des dates de stage, des noms des étudiants et des objectifs.</p> <p>Il s'agit de stages à temps plein, bénéficiant de conventions avec l'école, et dont l'encadrement est à la fois professionnel pour les stages (sages-femmes, médecins, puéricultrices) et académique pour la préparation aux évaluations cliniques.</p>

	<p>La répartition des stages dans les structures hospitalières et extrahospitalières est clairement établie. La nature et la durée des stages sont précisées pour les deux années : en MA4, stages de 8 semaines en prénatal, 8 semaines en pernatal, 4 semaines en post natal, 4 semaines de suivi gynécologie ; en MA5, 2 semaines de stage en PMI (protection maternelle et infantile), 2 semaines de stage sur demande de l'étudiant, 20 semaines ou 2 fois 10 semaines de stage préprofessionnel.</p> <p>Les objectifs des stages sont remis individuellement et en totalité en début d'année. L'étudiant dispose d'un livret d'acquisition qu'il gère lui-même (outil personnel d'autoévaluation et de communication entre l'unité d'accueil et l'étudiant). Les feuilles de validation des gardes et stages font l'objet d'une analyse individuelle avec l'étudiant au retour de chaque stage.</p> <p>La validation des stages entre dans les modalités de contrôle des connaissances de l'UE12, avec les épreuves cliniques semestrielles et le contrôle terminal du dernier semestre.</p> <p>Deux points sont à souligner : l'existence d'un stage préprofessionnel long, susceptible de faciliter l'insertion professionnelle, et d'un stage optionnel court, dont le choix se fait sur proposition de l'étudiant.</p>
<p><b>POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIO-ECONOMICO-CULTUREL</b></p>	
<p>4- Positionnement de la formation</p>	<p>L'École de sages-femmes de Dijon est la seule formation en sciences maïeutiques de la région Bourgogne. Elle est rattachée à l'UFR des sciences de santé sous la forme d'un département pédagogique de maïeutique, mais l'école reste pour l'instant une structure hospitalière. La place du centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon est prépondérante dans la formation (ET et enseignements pratiques) avec la participation également des structures hospitalières périphériques (Beaune, Maçon) et du secteur libéral (pour les stages). Le fonctionnement de l'école avec les services administratifs et financiers du CHU n'est pas précisé.</p> <p>L'Université de Bourgogne - UB dispose d'un master <i>Santé publique et environnement</i>, dont une des spécialités <i>Périnatalité, management et pédagogie</i>, est spécifiquement dédiée à la formation postuniversitaire des sages-femmes diplômées. Il s'agit d'un master mixte professionnel /recherche, dont les enseignements sont assurés en présentiel (Dijon) et en enseignement à distance ou e-learning (Nancy).</p>
<p>5- Partenariats</p>	<p>On note une implication importante des praticiens hospitaliers et des sages-femmes du CHU de Dijon dans la formation théorique et pratique.</p> <p>Des liens pédagogiques sont clairement énoncés avec l'IRTESS (Institut régional supérieur du travail éducatif et social), l'École d'homéopathie de Beaune, l'association « Petite Emilie », l'École de santé publique de Nancy dans le cadre d'un parcours recherche et le secteur libéral (sages-femmes et gynécologues obstétriciens).</p> <p>On ne retrouve pas d'informations ni sur les partenariats internationaux ni sur les échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants.</p>
<p><b>INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ETUDES</b></p>	
<p>6- Eléments concernant la poursuite d'études et l'insertion professionnelle</p>	<p>Le débouché du diplôme est l'obtention du Diplôme d'état de sage-femme (conférant le grade de master). Les taux de réussite au Diplôme d'état de sage-femme sont très bons, entre 96 % et 100 % depuis 2010-2011 (sur trois années universitaires).</p> <p>Le dossier ne présente pas de données sur l'insertion professionnelle des diplômé(e)s, alors qu'il s'agit d'une formation essentiellement professionnalisante.</p> <p>On regrette également l'absence d'information sur la poursuite d'études, en particulier au niveau recherche étant donné l'existence de la spécialité <i>Périnatalité, management et pédagogie</i> du master <i>Santé publique et environnement</i>.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
7- Eléments du pilotage	<p>L'équipe pédagogique comporte environ 60 intervenants, dont 30 % d'enseignants académiques (universitaires ou hospitalo-universitaires) et 60 % de professionnels hospitaliers (ou assimilés), incluant une dizaine de sages-femmes.</p> <p>Le pilotage de la formation est bien organisé, avec une directrice de formation secondée par six enseignantes-référentes, aussi bien pour les ET que pour les stages et la formation à la recherche. Pour l'instant, seul un conseil technique de département existe mais a été « élargi » pour pouvoir également assurer les rôles de conseil stratégique et de comité pédagogique. Le conseil comprend 19 membres titulaires. Le conseil délibère et entérine les décisions sur la démographie des étudiants, les modalités des enseignements et leurs évaluations, les lieux de stages. Il serait souhaitable de prévoir une représentation étudiante, absente actuellement, au sein de ce conseil élargi. Il s'y ajoute un comité scientifique pour la gestion spécifique de la formation à la recherche.</p> <p>Le jury de concours est le même pour les deux diplômes (DFG et DFA) et sa répartition respecte globalement le ratio entre les enseignants académiques et professionnels. La composition du jury est fixée par arrêté signé du président de l'université. Le jury est composé de 14 membres : un président (sage-femme directrice ou sa suppléante), trois enseignants hospitalo-universitaires, un enseignant-chercheur, deux enseignants vacataires, trois sages-femmes, trois maîtres de stage et un responsable administratif.</p> <p>Les moyens administratifs affectés à la formation ne sont pas clairement mentionnés en dehors de la présence d'un administratif dans la composition du jury.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
8- Effectifs et suivi	<p>L'effectif global de la formation est d'environ 50 étudiants, avec des taux de réussites proches de 100 %, aussi bien pour le passage en 5<sup>ème</sup> année que pour l'obtention du diplôme d'état.</p> <p>Les données disponibles dans le dossier ne permettent pas d'évaluer le taux de redoublement, ni la poursuite éventuelle d'études en 3<sup>ème</sup> cycle.</p> <p>Le nombre d'étudiants recrutés par passerelles entrantes n'est pas connu non plus.</p> <p>Le dossier ne présente pas d'informations relatives à l'autoévaluation ou à l'évaluation de la formation par les étudiants, hormis pour l'évaluation des terrains de stages (livret d'acquisition de l'étudiant).</p>

# Observations de l'établissement



Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
HCERES  
Directeur du Département des formations  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON  
Chef du service Réglementation et gestion  
de l'offre de formation  
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

